

## LA « QUERELLE D'ALÉSIA »

ou

## L'ÉTERNEL RETOUR DE L'ARCHÉOLOGIE NAÏVE

*« Alors, Bouvard et Pécuchet se plongèrent dans l'archéologie celtique.*

*D'après cette science, les anciens Gaulois, nos aïeux, adoraient Kirk et Kron, Taranis Esus, Nétalemnia, le Ciel et la Terre, le Vent, les Eaux, et, par-dessus tout, le grand Teutatès, qui est le Saturne des païens. Car Saturne, quand il régnait en Phénicie, épousa une nymphe appelée Anobret, dont il eut un enfant appelé Jeüd, et Anobret a les traits de Sara, Jeüd fut sacrifié (ou près de l'être) comme Isaac ; donc Saturne est Abraham, d'où il faut conclure que la religion des Gaulois avait les mêmes principes que celle des Juifs » (G. Haubert, Bouvard et Pécuchet).*

Un siècle et demi après les grands travaux du Second Empire, où en sommes nous de la querelle sur la localisation du site ? Un temps apaisée, la quête de la « véritable » Alésia a repris de plus belle, véritable hydre de Lerne dont les têtes repoussent sans cesse. On compte plusieurs dizaines de « sites », régulièrement proposés à l'attention du public, de la presse, des élus et même des autorités archéologiques, sans cesse interpellées, presque toujours avec un amateurisme sympathique et désarmant. Si Alaise n'a plus, aujourd'hui, d'autre notoriété qu'historiographique, différentes candidatures, anciennes ou nouvelles, sont régulièrement proposées. Sans vouloir donner une liste exhaustive (on en oublierait forcément), voici un petit florilège de ces prétendues Alésia.

- |                          |                                  |
|--------------------------|----------------------------------|
| -Alès (Gard)             | -Guillon (Yonne)                 |
| -Alaise (Doubs)          | -Izernore (Ain)                  |
| -Alièze (Jura)           | -Novalaise (Savoie)              |
| -Aloise (Saône-et-Loire) | -Ornans (Doubs)                  |
| -Aluze (Saône-et-Loire)  | -Pont-de-Roide (Doubs)           |
| -Authizat (Puy-de-Dôme)  | -Rougemont (Doubs)               |
| -Auxonne (Côte-d'Or)     | -Salins (Jura)                   |
| -Champagnole (Jura)      | -Syam/Chaux-des-Crotenay (Jura). |
| -Château-Chalon (Jura)   |                                  |
| -Conliège (Jura)         | (à suivre...)                    |

### *Les ressorts d'une querelle sans cesse renaissante*

Les raisons qui ont conduit à une telle prolifération sont multiples et complexes, d'autant que la passion vient souvent s'y mêler, et que les anathèmes ne manquent pas.

On comprendrait mal ce « débat » si l'on n'avait en tête l'importance que revêtent encore les symboles de Vercingétorix et d'Alésia dans l'éducation et la psychologie profonde de nos contemporains, surtout les plus âgés : il s'agit de la « première page de l'Histoire de France », du mythe fondateur de nos origines nationales. L'enjeu dépasse donc, de beaucoup, le domaine de la recherche archéologique comme la conçoivent les professionnels, même si la justification de telle ou telle localisation est, naturellement, habillée d'un argumentaire pseudo- ou para-scientifique. C'est la raison, sans doute, pour laquelle cette « querelle » reste purement française et ne déborde jamais de nos frontières. Il n'est pas un seul colloque international d'archéologie militaire romaine (les fameux « Congrès du Limes ») qui ait jamais mis en cause, ne serait-ce que sous forme rhétorique, la localisation d'Alésia à Alise-Sainte-Reine. Pas un seul spécialiste étranger ne se pose la question. L'énoncé même de ce « débat » étonne,

amuse, fait sourire dès qu'on franchit les frontières de l'hexagone : les « racines idéologiques » de nos voisins n'étant pas les nôtres, le critère scientifique subsiste seul dans leur raisonnement et les faits archéologiques suffisent. Ce n'est pas que d'autres peuples n'aient parfois des débats de même nature, au sujet de leurs propres « mythes fondateurs » : ainsi les Allemands se sont-ils maintes fois disputés sur la position de la bataille du Teutoburg, où Varus, pris au piège d'Arminius, perdit ses légions. Question absolument fondamentale, mais qui laisse les Français de marbre, parce que ce n'est pas « leur » histoire, et qu'au demeurant l'archéologie a récemment résolu ce problème de manière convaincante.

L'origine de cette querelle, on l'a vu, a précédé la grande entreprise des fouilles napoléoniennes. Mais c'est le caractère « officiel » de cette recherche nationale, organisée par l'Empereur, qui a perturbé le débat, en lui apportant une coloration politique qu'il n'aurait jamais dû revêtir. Christian Goudineau l'a expliqué, mieux que je ne saurais le faire, après avoir rappelé l'importance des moyens intellectuels et matériels déployés par le régime : « Et puis, et surtout, l'appel à des centaines de correspondants de province, particulièrement aux membres des sociétés savantes dont le nombre et l'influence ne cessaient de croître depuis une trentaine d'années. Imagine-t-on la lecture, en séance, d'une lettre adressée par Victor Duruy, Félix de Saulcy ou Prosper Mérimée « au nom de Sa Majesté Impériale » ? Tant de notables se lançant dans des recherches, rédigeant des mémoires, proposant des hypothèses, rêvant que leur opinion fût retenue. Le patriotisme « local » se déchaînait, forcément. L'enquête de l'auguste écrivain suscita des milliers de « mini-enquêtes ». La passion était d'autant plus forte que l'ouvrage signé par l'Empereur allait établir (forcément) la vérité « officielle ».

« Officielle » : le mot est dit. Tous ceux dont les travaux furent éliminés avant de rejoindre le Cabinet des Tuileries en éprouvèrent de l'aigreur. La vérité « officielle » est forcément truquée, surtout par ces « savants » suspects qui travaillent à la Cour, reçoivent des distinctions, deviennent Ministres. La fin du régime, la défaite, la haine vouée à l'Empereur vaincu que diffusent les manuels et les instituteurs de la Troisième République : autant de raisons de remettre en cause les « vérités » de l'*Histoire de Jules César*. Quel qu'ait pu être le sérieux des campagnes de fouilles à Bourges, Gergovie, Alésia, au Puy d'Issolud (et en d'autres endroits), et en dépit de la liberté de parole et de proposition dont jouissaient les membres de l'équipe rassemblée par Napoléon III, le péché originel planait et plane encore. L'idée d'une « science officielle » imposant sa loi et réduisant les contradicteurs au silence, elle est née dans ces années 1860 et s'est renforcée par la suite. Si les fouilles d'Alise avaient été engagées sous Louis-Philippe ou vers 1910, les choses auraient été différentes. Malgré de récentes tentatives de réhabilitation, Napoléon III continue de susciter, surtout dans les provinces, des sentiments « forts ». Son entreprise historico-archéologique en subit toujours les conséquences.

À partir du soupçon, tout s'enchaîne... ».

La situation n'a guère évolué, près d'un siècle et demi plus tard. Le refus du site « officiel » persiste dans certains milieux, heureusement peu étendus, qui, au péché de l'origine napoléonienne, ajoutent désormais d'autres griefs non moins graves : on dépenserait beaucoup trop d'argent pour Alise-Sainte-Reine, déclaré « site national » par le Ministre de la Culture et fouillé par le vice-président du Conseil National de la Recherche Archéologique (l'auteur de ces lignes), qui disposerait forcément de tous les appuis et de tous les moyens ; pendant ce temps-là, on interdirait de terrain « les vrais savants », on brimerait « la liberté de la recherche », on ne leur donnerait aucun moyen. D'ailleurs, on sait bien qu'« on n'a jamais rien trouvé à Alise-Sainte-Reine », et que « tout a été inventé pour faire plaisir à Napoléon III... ». Je ferai grâce au lecteur de la littérature affligeante d'où sont extraites ces citations (redondantes).

À partir du moment où l'on nie, en bloc, sans presque l'examiner, l'ensemble du dossier archéologique du Mont-Auxois, que reste-t-il comme argument pour parler d'Alésia ? Les textes antiques, et eux seuls, selon une solide tradition universitaire qui fait de la philologie la mère de toutes les autres disciplines. Ces dernières, dans une telle logique, ont le devoir de s'effacer si elles sont en désaccord — même apparent, ou seulement sur un point de détail — avec la source considérée comme primordiale : le texte. Ce dernier subit donc, qu'on le veuille ou non, un processus de sacralisation qui en fait

l'élément unique de référence, surtout quand il s'agit d'un auteur comme César ! Véritable Bible, les chapitres dans lesquels le proconsul des Gaules raconte la bataille d'Alésia ont constitué la pierre de touche absolue, vénérée, taboue. Dans une thèse qui a fait date, intitulée « *L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César* », l'éminent latiniste Michel Rambaud avait pourtant, dès le début des années 50, bien mis en évidence les procédés littéraires qui permettent au conquérant de masquer ses échecs, grossir ses succès, nourrir sa propre gloire. L'œuvre de César est celle d'un propagandiste habile, qui écrit dans le cadre d'une compétition exacerbée pour le pouvoir, non un livre « sacré » qui devrait, à la différence des autres, échapper à la critique historique. Il n'a d'ailleurs pas manqué de témoins pour souligner combien le vainqueur des Gaules « arrangeait » à son avantage la présentation des événements, mais cette tradition anticésarienne de la littérature latine a malheureusement disparu de nos sources. Inutile de préciser que l'ouvrage de Rambaud, sur le moment, avait fait quelques vagues...

Est-ce à dire qu'il faut oublier le *Bellum Gallicum* et ne se fier qu'à l'archéologie ? Certes non, car ce serait se priver d'informations essentielles que le texte livre seul, et qui permettent de donner un sens beaucoup plus précis aux découvertes de terrain. Encore faut-il ne pas les surinterpréter, ni sélectionner certaines au détriment des autres. Revenons, un instant, sur ce qu'ils nous apprennent effectivement, en invitant le lecteur à se reporter au chapitre consacré à l'itinéraire de retraite suivi par l'armée de César, avant l'épisode d'Alésia (*supra* p. 44-48).

### *L'argumentation contre Alise*

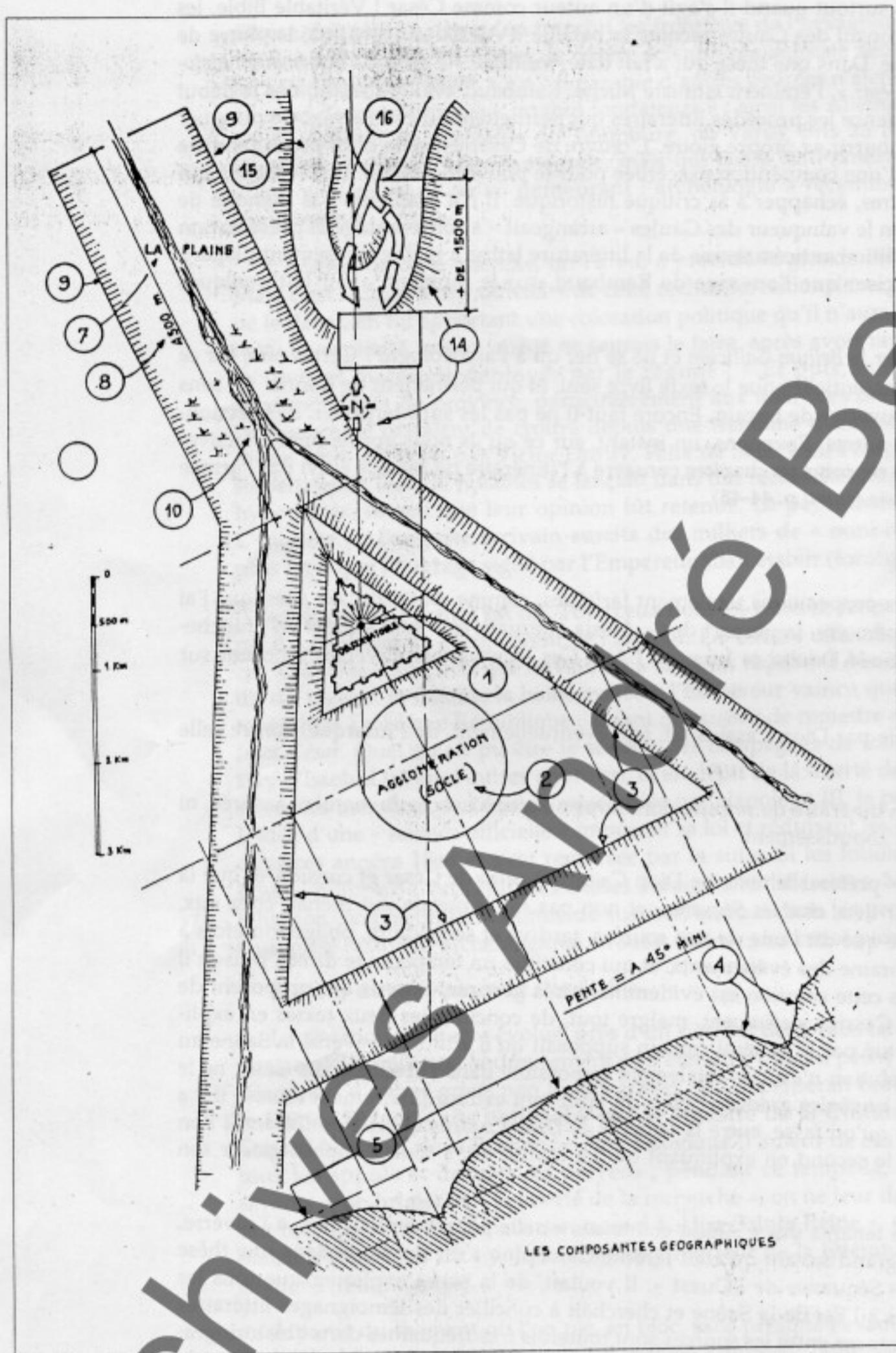
Si on laisse de côté quelques propositions totalement farfelues, comme Authezat, ou Alès, que j'ai seulement mentionnées pour mémoire, la plupart des « Alésia alternatives » sont situées en Franche-Comté, à l'est de la Saône, dans le Doubs, le Jura, ou l'Ain. Ces localisations diverses reposent sur deux éléments :

le choix de la version fournie par Dion Cassius (et, très éventuellement, de Plutarque) contre celle de César lui-même.

la restitution théorique d'un itinéraire de retraite dont nous ne connaissons, de manière assurée, ni le point de départ, ni le point d'aboutissement.

On peut — pourquoi pas ? — préférer le texte de Dion Cassius à celui de César et considérer que la bataille de cavalerie a pu avoir lieu, chez les Séquanes, et non pas sur le chemin qui menait chez eux. Cette hypothèse, conforme à ce que dit l'une de nos sources, tardive et secondaire, oblige toutefois à en écarter une autre, contemporaine des événements, et qui constitue un témoignage direct, puisqu'il s'agit de César lui-même. Mais cette solution est évidemment très gênante, et ceux qui proposent de suivre le témoignage de Dion Cassius s'efforcent, malgré tout, de concilier les deux textes en expliquant que le mouvement effectué par le général romain supposait qu'il eût déjà traversé la Saône au moment de la bataille. Cette solution n'est pas totalement impossible dans l'absolu, mais César ne le dit nullement en ces termes, et les règles grammaticales du latin sont extraordinairement têtues : il y a donc opposition radicale, quoi qu'on fasse, entre la version de Dion Cassius et celle de César. Si l'on suit le premier, il faut écarter le second en expliquant qu'il a menti, ou, à tout le moins, gloser son texte.

Cette contradiction gêne les tenants des « Alésia comtoises » ; elle a aussi embarrassé, à l'inverse, ceux d'Alise, au point que ce grand savant qu'était Jérôme Carcopino s'est fourvoyé dans une thèse impossible, en inventant des « Séquanes de l'Ouest ». Il voulait, de la sorte, expliquer que tous les Séquanes n'étaient pas installés à l'Est de la Saône et cherchait à concilier des témoignages littéraires opposés. De semblables divergences entre les sources sont toutefois très fréquentes dans l'historiographie antique et il n'y a pas lieu de s'en inquiéter outre mesure. Prenons un autre exemple fameux, la bataille navale d'Actium (31 avant J.-C.), qui mit aux prises Antoine et Cléopâtre d'un côté, Octavien, de l'autre : nous disposons de deux récits circonstanciés, mais en partie contradictoires, celui de Plutarque et celui de Dion Cassius, ce qui a depuis longtemps provoqué des polémiques acharnées sur les



Le portrait-robot  
d'après A. Berthier et  
A. Wartelle

Pour des raisons de commodité, je supprime, quand c'est possible, les expressions latines qui ne posent aucun problème d'interprétation ou n'appellent aucun commentaire particulier de ma part. Je laisse subsister les autres.

mouvements navals des protagonistes. Au total, les textes sont difficiles à concilier. Dans le cas des « Séquanes de l'Ouest », personne, ou presque, n'a cru très longtemps à la démonstration, mal étayée, de J. Carcopino, simplement parce que ce dernier n'avait pas d'arguments solides pour la défendre. D'une manière ou d'une autre, il faut choisir. Mais comment le faire ?

Après avoir préféré Dion Cassius (« Alésia est chez les Séquanes, donc à l'est de la Saône, car c'est Dion Cassius qui le dit »), les tenants de la version comtoise tentent de restituer l'itinéraire de la retraite romaine à partir d'une seule indication, elle aussi puisée chez Dion Cassius : César a passé l'été chez les Lingons, et c'est de là qu'il se dirige vers Genève. Selon qu'on privilégie un parcours plus au nord, ou plus au sud, on localisera donc le combat de cavalerie en divers endroits, tout le long de la chaîne du Jura, ce qui explique la multiplicité des solutions avancées par les uns ou par les autres. Après quoi, il n'y aura plus qu'à trouver un site qui ressemble à Alésia.

Mais, nous dit-on, le texte de César (là, on lui fait de nouveau pleine confiance...) est tellement précis qu'il permet, comme dans une enquête policière, de dresser un « portrait-robot » du site qui, à coup sûr, emportera l'adhésion. Voyons donc le fameux « portrait-robot », inventé par André Berthier, et que lui-même ou plusieurs de ses collaborateurs, notamment André Wartelle, ont publié à plusieurs reprises. Il comprend quarante composantes et un schéma.

## Les composantes géographiques (18)

Le site fortifié ou oppidum	1) Lieu très élevé : <i>admodum edito loco</i> (VII, 69, 1). 2) Socle au sommet portant une agglomération.
L'environnement	3) Ceinture de collines, sauf devant l'oppidum. 4) Grand rapprochement des collines. 5) Altitude égale à celle de l'oppidum. 6) Existence d'escarpements.
La plaine	7) Située en avant. 8) Longueur d'environ 4,5 km. 9) Située entre les collines. 10) Parties basses permettant l'irrigation.
Les rivières	11) Au nombre de deux. 12) Importance : emploi de <i>flumen</i> et non de <i>rivus</i> . 13) Léchant (ou lavant) les flancs du mont.
La montagne nord	14) Située exactement au Nord : <i>a septentrionibus</i> (83, 2). 15) Ayant un grand périmètre. 16) Dominant une clairière en légère pente.
La partie de la colline orientée au Levant	17) Sous le mur, donc en-dehors de l'oppidum. 18) Orientée vers l'est.

## Les composantes stratégiques (8)

Premier combat de cavalerie dans la plaine	19) La plaine en avant de l'oppidum pouvait être attaquée par des cavaliers débouchant d'un camp aux accès étroits, voisin de l'oppidum et situé au niveau de la plaine.
Second combat de cavalerie dans la plaine	20) La plaine peut être saturée de cavaliers. 21) Le combat de cavalerie dans cette plaine pouvait être suivi des yeux par les guerriers occupant les camps installés de tous côtés sur les crêtes. Mise en eau du fossé intérieur.
Mise en eau du fossé intérieur	22) L'un des fossés creusés par César avait été creusé dans les parties basses et plates de la plaine. 23) Le fossé ainsi tracé pouvait être rempli d'eau dérivée d'un des fleuves et d'un seul.
Concentration de troupes dans la partie de colline orientée à l'est	24) La partie de colline qui, placée sous le mur, regardait le soleil levant, pouvait être saturée de troupes. Cette phrase laisse entendre que César a vu des contingents gaulois remplir un espace bien déterminé, une croupe bien dégagée.
Camp de l'armée de secours	25) Les troupes de l'armée de secours ont pu établir un camp qui n'était pas éloigné des lignes romaines de plus d'un mille.
Conditions de l'attaque des Gaulois contre le camp dominé par la montagne nord	26) Le camp romain dominé par la colline située au Nord se trouvait en terrain défavorable et assez vaste pour abriter deux légions dont les soldats avaient naturellement besoin de l'eau d'une source. 27) Ce même camp a pu être attaqué par surprise par 60.000 Gaulois, qui, après s'être dissimulés, ont profité de l'avantage du faite pour se ruer vers la déclivité du camp. 28) Les Gaulois attaquant de cette position qui défavorisait les Romains pouvaient accabler de leurs traits les légionnaires et submerger facilement les défenses en jetant des masses de terre.

La citadelle	29) La bataille qui fait rage autour de ce camp a pu être suivie par Vercingétorix du haut de la citadelle de l'oppidum d'Alésia.
Attaque par les escarpements à pic	30) Les troupes de Vercingétorix, repoussées lorsqu'elles attaquent les retranchements de la plaine, réussirent une percée en franchissant des escarpements taillés à pic.
Intervention finale de César	31) Au moment où la contre-attaque retournait la situation en faveur des Romains, César est intervenu en personne en descendant une pente à ressauts exposée à la vue des Gaulois occupant les hauteurs.
La cavalerie est lancée à la poursuite des Gaulois	32) Dans le dégagement du camp supérieur, la cavalerie peut jouer un rôle contre les Gaulois et les prendre à revers.

### Les composantes tactiques (14)

#### Retraite de César

33) Le seul membre de phrase : *cum Caesar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret* définit une marche de l'armée de César sur un itinéraire Nord-Sud, de Lingonie en Séquanie. L'ordre de marche est bien celui d'une retraite et non d'une formation offensive : c'est l'*agmen* avec tous les bagages.

34) César fait dire à Vercingétorix : *fugere in Provinciam Romanos Galliaque excedere* (66, 3). Cette phrase prêtée au chef Gaulois non seulement n'est pas démentie par César, mais elle explicite le but du mouvement de l'armée romaine, la « Province » étant menacée d'une défection possible des Allobroges.

#### Emplacement stratégique d'Alésia

35) L'oppidum d'Alésia doit barrer la route à César non loin de la Province romaine. Lorsque Critognatos donne son avis au moment où les défenseurs d'Alésia sont accablés par le blocus, il invite les chefs gaulois à considérer le sort de la Province qui est « tout près d'eux » : *respicite finitimam Galliam, quae in provinciam redacta* (77, 16). Cette phrase, qui exprime un certain voisinage avec la Province, doit être rapprochée du passage où il est dit qu'on ne savait pas ce qui se passait chez les Éduens, notation complémentaire : *inscii quid in Haeduis gereretur* (77, 1). Alésia, proche de la Province, est loin des Éduens.

36) L'oppidum doit se situer à une demi-étape d'une grande plaine où purent être engagés 15.000 cavaliers gaulois.

#### Importance stratégique d'Alésia

37) Non seulement César nous donne le chiffre des guerriers concentrés dans l'oppidum (80.000 hommes : *milia hominum delecta LXXX* : 71, 3 : le chiffre est répété en 77, 8), mais il précise le périmètre de cet oppidum qui est de onze milles (environ 16.300 mètres) ; *circuitus XI milia passuum tenebat* (69, 6), d'où l'on peut déduire la surface de la position fortifiée.

37) Non seulement César nous donne le chiffre des guerriers concentrés dans l'oppidum (80.000 hommes : *milia hominum delecta LXXX* : 71, 3 : le chiffre est répété en 77, 8), mais il précise le périmètre de cet oppidum qui est de onze milles (environ 16.300 mètres) ; *circuitus XI milia passuum tenebat* (69, 6), d'où l'on peut déduire la surface de la position fortifiée.

38) Outre l'armée réunie, l'oppidum doit abriter une population civile et de nombreux troupeaux. Il doit donc comporter de nombreuses sources à fort débit, sans parler des pâturages nécessaires.

39) L'oppidum doit défier toute attaque et n'être vulnérable en aucun point : *ut nisi obsidione expugnari non posse videretur* (69, 1).

40) L'oppidum doit réellement empêcher César de passer et le forcer à ordonner l'investissement : *adhortatus ad laborem milites circumvallare instituit* (68, 3). Alésia doit être un verrou, situé en un point névralgique.

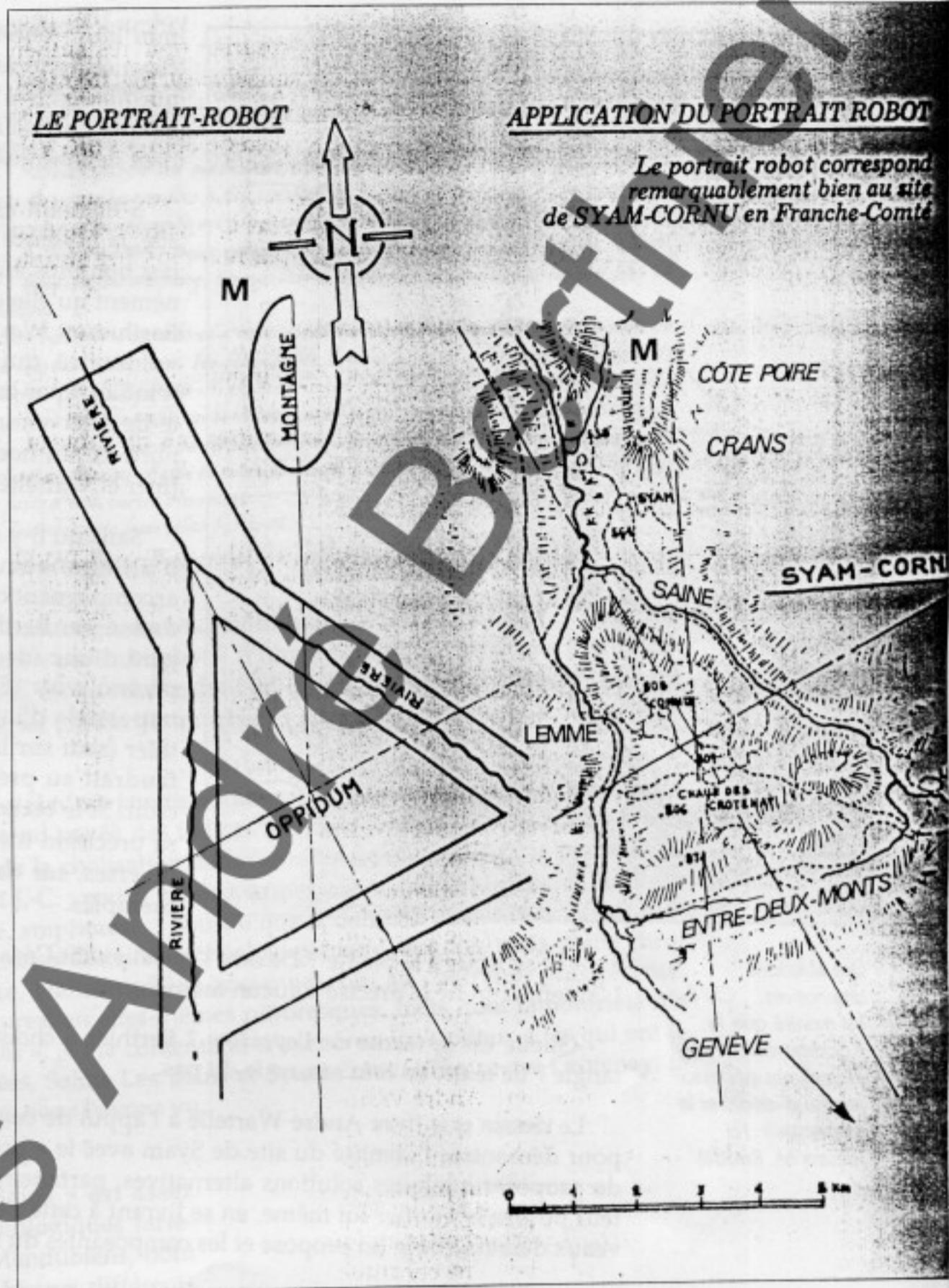
Les quarante composantes de ce « portrait robot » ne posent, dans l'ensemble, guère de problème, sauf quand l'auteur a voulu « forcer » le sens pour justifier le choix d'un site bien précis. Sans entrer dans une discussion érudite, qui n'a pas sa place dans le présent ouvrage, relevons quelques points de désaccord sur l'interprétation. Le lecteur pourra se reporter au texte complet, déjà cité.

1-On force considérablement le sens du récit césarien en prétendant que la position d'Alésia constitue un verrou militaire (composantes 35 et 40). À aucun moment cela n'est dit ni même sous-entendu.

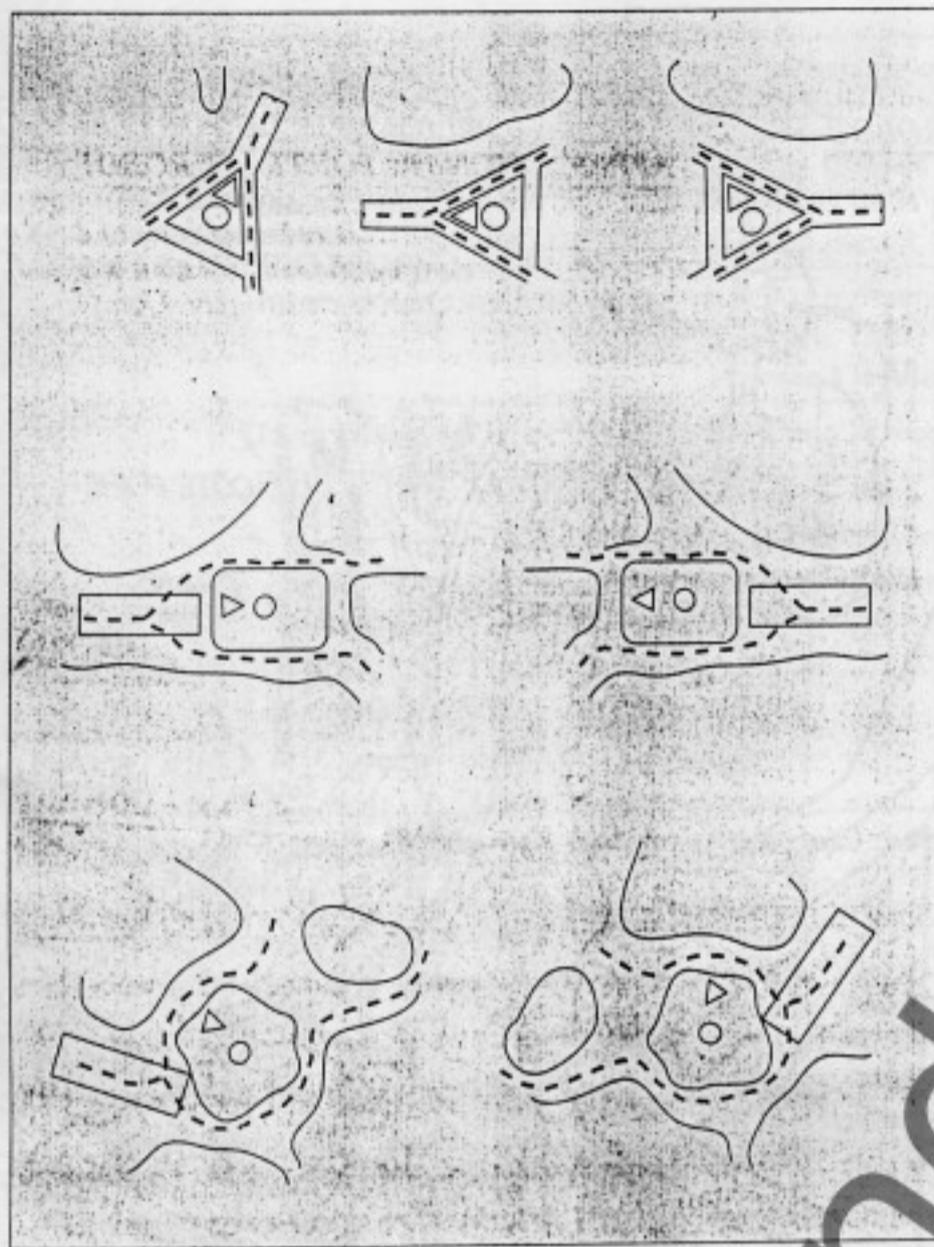
2-Le commentaire de la composante 35 (l'emplacement stratégique) est assurément faux. Le fait qu'on ne sache pas ce qui se passe chez les Héduens n'implique pas qu'Alésia soit éloignée de leur territoire ; de même, l'usage du latin « *finitimam* » pour désigner la province romaine « toute proche » peut tout aussi bien n'être que le fruit d'un effet rhétorique : par définition, la Province, peuplée de Gaulois, et dont la conquête est récente, est « proche » des hommes de Vercingétorix. Au sud du Pays Lingon, Genève, porte de la province, est de toute manière plus proche géographiquement que Gergovie !

3-La circonférence d'Alésia n'est, à aucun moment, précisée dans le texte latin. César indique en revanche la longueur de la ligne d'investissement, qui se situe naturellement à quelque distance de l'*oppidum* et est par conséquent plus étendue que la défense gauloise, même si les lignes romaines sont peu éloignées. Prétendre confondre l'un et l'autre constitue ici une véritable supercherie intellectuelle. L'enjeu de celle-ci est évidemment de proposer pour l'« *oppidum* » choisi une superficie invraisemblable. J'y reviendrai.

4-L'utilisation du mot latin *flumen* (composante 12), pour désigner les rivières qui coulent au pied d'Alésia, a été régulièrement glosé. On prétend volontiers que l'emploi de ce terme exclut l'existence de très petits cours d'eau, que le latin désignerait par un autre mot (*rivus*). Il conviendrait, au préalable, de s'entendre sur ce qu'on appelle un « petit » cours d'eau. Mais il faut surtout rappeler que le



La cohérence du portraitrobot et de de Syam, selon A. Berthier et A. Wartelle.



Des solutions alternatives... Où il est montré que le « portrait-robot » ne permet pas nécessairement d'identifier le suspect !  
(dessin M. Reddé).

-Où se trouve la plaine ? Devant l'*oppidum*, dit César. Est-ce au nord, à l'est, au sud, ou à l'ouest ? L'auteur latin ne le précise à aucun moment.

-Quelle est la forme de l'*oppidum* ? Berthier a choisi le triangle. Pourquoi pas le cercle ou le rectangle ? Le texte, en tout cas, ne le dit pas.

Le dessin que livre André Wartelle à l'appui de cette démonstration est tellement fait sur mesure, pour démontrer l'identité du site de Syam avec le « portrait-robot », que je ne puis résister au plaisir de proposer quelques solutions alternatives, parfaitement compatibles avec le texte césarien. Le lecteur pourra le vérifier lui-même, en se livrant à cette petite enquête policière pour confronter les nouveaux dessins que je lui propose et les composantes du texte césarien.

Le « portrait-robot » ne constitue pas, en soi, une idée absurde ; d'ailleurs, sans employer l'expression, bien d'autres que Berthier avaient procédé de la sorte et toute la querelle Alaise/Alise, au XIX<sup>e</sup> siècle, a été farcie d'arguments du même type. Mais il est évident qu'on ne doit pas interpréter à l'excès un texte qui n'a d'autre fonction, précisément, que de donner au lecteur, en l'absence de toute carte figurée, les éléments nécessaires à une représentation mentale, nécessairement schématique, des circonstances et des lieux : la description de César, de ce point de vue, est précise et suffisante, conforme d'ailleurs au goût littéraire du temps, particulièrement celui de César, dont le style est remarquablement concis. Il suffit, par conséquent, que le lecteur comprenne la situation stratégique et tactique : en dire davantage ne pourrait qu'embrouiller sa vision des choses. Faites l'exercice vous-même, en dehors de toute représentation figurée, et de tout préjugé d'identification du site d'Alésia, et vous constaterez que le récit se suffit à lui-même, permettant de suivre la bataille dans ses grandes lignes, ce qui est bien l'unique but du narrateur.

mot latin *rivus* n'apparaît que sept fois dans tout le corpus césarien (œuvres authentiques et apocryphes compris), alors que *flumen*, très fréquent, désigne toutes sortes de cours d'eau, même, par exemple, les très petites rivières qui coulent au pied de Bourges (BG VII, 15).

5-Élément essentiel de la querelle sur l'identification du site, la présence d'une colline au nord (composante 14) ne doit pas non plus être surinterprétée. Le texte ne dit en effet aucunement qu'elle est « exactement » au nord, comme l'affirment Berthier et Wartelle. Le latin, sauf exception notable, rare et volontaire, qui produit toujours une formule alambiquée, n'indique pas les points cardinaux intermédiaires et se contente de dire « au nord » pour indiquer tout le secteur qui va du nord-est au nord-ouest. Vouloir préciser comme le font Berthier et Wartelle est assurément très excessif.

Sans qu'il y ait désaccord sur le sens du latin, qui ne pose d'ailleurs aucun problème en soi, les commentaires qui accompagnent certaines des composantes du « portrait-robot » dressé par Berthier forcent le sens du texte césarien et préjugent d'une identification préétablie avec le site qu'on veut promouvoir (Syam-Cornu). Je ne veux pas dire qu'il est impossible d'interpréter les *Commentaires* comme le fait Berthier (sauf sur la question du périmètre de l'*oppidum*). Mais il faudrait au préalable montrer qu'Alésia est bien là où il le croit. Si le texte donne un certain nombre de renseignements, sa précision n'est pas telle qu'on doive exclure des solutions diverses, sur des points essentiels. Contentons-nous de deux exemples.

## Les expériences archéologiques de Bouvard et Pécuchet

« Mais de ce peuple, qui dominait l'ancien monde, il ne reste que des pierres, soit toutes seules, ou par groupes de trois, ou disposées en galeries, ou formant des enceintes.

... Leur guide les mena dans un bois de hêtres, encombré par des masses de granit pareilles à des piédestaux ou à de monstrueuses tortues.

La plus considérable est creusée comme un bassin. Un des bords se relève, et du fond partent deux entrailles qui descendent jusqu'à terre ; c'était pour l'écoulement du sang, impossible d'en douter ! Le hasard ne fait pas de ces choses.

Les racines des arbres s'entremêlaient à ces socles abrupts. Un peu de pluie tombait ; au loin, les flocons de brume montaient, comme de grands fantômes. Il était facile d'imaginer sous les feuillages les prêtres entiers d'or et en robe blanche, avec leurs victimes humaines, les bras attachés dans le dos, et, sur le bord de la cuve, la druidesse observant le ruisseau rouge, pendant qu'autour d'elle la foule hurlait, au tapage des cymbales et des buccins faits d'une corne d'auroch.

Tout de suite leur plan fut arrêté ».

(S. Haubert, Bouvard et Pécuchet).

On ne peut exclure à priori les Alésia comtoises, au seul motif qu'elles ont été inventées au terme d'un raisonnement mal fondé. Si le fameux « portrait-robot » n'impose pas, à lui seul, une identification précise, il n'exclut pas non plus, en soi, tel ou tel site dont les caractéristiques physiques peuvent correspondre au texte césarien. C'est donc au terrain de trancher et il faut naturellement considérer ce que celui-ci renferme.

Pour la plupart des Alésia postulantes, il n'y a jamais eu la moindre fouille, ni même la moindre trouvaille de surface significative. On entend par là des indices archéologiques — structures ou matériel — correspondant à ce qu'on connaît de la civilisation de la Tène finale (notamment la phase D2a) ou du monde romain, autour de 50 avant J.-C. : *murus gallicus*, armes, monnaies, équipement militaire caractéristique, bijoux, fibules, céramique, amphores... pourvu que la datation de ces indices soit précise. Devraient donc être par définition exclus des sites archéologiquement connus, mais d'une chronologie beaucoup plus ancienne (Bronze, Hallstatt, Tène ancienne), ou, au contraire, plus récente. Laissant de côté la plupart des candidatures, en elles-mêmes pittoresques, mais dont la notoriété n'a pas dépassé un très petit cercle d'« initiés », je me contenterai d'examiner ici les deux sites qui ont le plus fait parler d'eux ces dernières années, Salins Les Bains et Syam-Cornu/Chaux-des-Crotenay, le cas d'Alaise étant depuis longtemps réglé, nous l'avons vu.

### Salins-les-Bains (Jura)

Le postulat « Alésia = Salins-les-Bains » est assez récent. Passons sur les recherches étymologiques farfelues de son inventeur sur le nom des Mandubiens, dont on retrouverait la racine dans des noms aussi différents que la ville égyptienne de Mendès, le Méandre grec, et même la rivière Hilmand en Afghanistan, ou Mandara en Libye... Je ferai grâce au lecteur d'une liste réjouissante, bien digne du sapeur Camembert, mais trop longue. L'identification de Salins — où l'on exploite traditionnellement les salines, comme en beaucoup d'endroits de cette région, d'ailleurs — est due à cette étymologie farfelue, supposée désigner le sel ! « Le nom antique de Salins, issu du grec — langue utilisée par les Gaulois — était Alésia, ce nom étant issu de « alès » signifiant salines » écrivait ainsi, sans rire, l'« inventeur-promoteur » du site.

Vue de l'oppidum de Salins-les-Bains (cliché M. Reddé).



D'ailleurs on sait bien que le sel était exploité depuis le Hallstatt dans cette région, et, justement, il se trouve qu'il y a un très bel *oppidum* à côté de Salins. Il n'y a plus qu'à restituer l'itinéraire de César, trouver une vague ressemblance entre le site choisi et la description d'Alésia : le tour est joué.

Cette histoire ne manque pas de sel, si l'on me permet cette plaisanterie facile. Elle est parfaitement caractéristique d'une fausse érudition qui peut impressionner toute personne non avertie, d'autant que s'y mêle l'affabulation la plus totale et la plus délirante avec d'incontestables réalités archéologiques : manque de rigueur scientifique, typique d'une archéologie « naïve ». La *Carte archéologique de la Gaule (Jura)* met désormais commodément à la disposition de tous les informations nécessaires, auxquelles je me réfère.

La richesse très réelle du pôle princier protohistorique de Salins paraît en effet liée à l'exploitation des salines locales et au rôle commercial de cette région avec le monde méditerranéen, le long d'une route reliant l'Italie et le plateau Suisse à la Saône, par Pontarlier, puis vers Dijon. Le principal *oppidum*, appelé « Le camp du Château », est un éperon barré, occupé dès le Néolithique, déjà prospère au Bronze final (900-750 avant notre ère), mais qui connaît sa principale activité entre le Hallstatt D2 et La Tène A, avec un apogée au Hallstatt D3 (vers 550-450 av. J.-C.). Pour cette période sont connus des niveaux très riches, bien datés par le matériel métallique, mais aussi par la céramique grecque importée. Ensuite, le site semble progressivement abandonné, et l'on ne connaît pas d'occupation pour la période de La Tène finale (au moment d'Alésia), malgré les fouilles (sérieuses, celles-là) qui ont pu être menées sur l'*oppidum*. C'est seulement dans l'Antiquité tardive, puis pendant le Haut Moyen-Âge, que la place est réutilisée. Il n'y a donc strictement aucun indice, sur cet authentique site archéologique, en soi très important et très riche, de surcroît partiellement fouillé, qui autorise à conclure à la présence de Vercingétorix et de César en 52 avant J.-C. À l'époque du siège d'Alésia, le camp du Château était globalement inoccupé depuis plusieurs centaines d'années.

#### Syam-Cornu-Chaux-des-Crotenay (Jura)

Le site de Syam, au sud de Champagnolle, a été proposé par André Berthier, à partir du fameux « portrait-robot » que nous avons reproduit, et largement médiatisé, notamment par André Wartelle. S'ajoute à ce dossier conflictuel le piment passionnel d'une guerre picrocholine avec les services archéologiques de l'Etat, régulièrement accusés de persécution, mais qui conduisit l'un de leurs grands responsables, le doyen Lucien Lerat, à la démission, après que le ministre de la Culture eut désavoué son jugement scientifique.

Le cas de Syam constitue un étrange paradoxe : « identifié » par son inventeur à l'aide du fameux « portrait-robot », c'est probablement l'un des sites qui correspondent le moins bien, d'un strict point de vue topographique, à la description de César, et une visite sur place suffit pour s'en convaincre. Il y manque, en effet, au moins deux éléments essentiels : l'*oppidum* et la plaine.

L'« *oppidum* » de Berthier est en effet une gigantesque hauteur rocheuse d'au moins 15 km de périphérie et 1000 ha de superficie. Outre, on l'a vu, qu'aucun *oppidum* de la Celtique occidentale n'atteint — il s'en faut de beaucoup — une telle surface (= Bibracte x 5 !), ce massif triangulaire, baigné de trois côtés par des cours d'eau, ne peut être englobé que par une ligne d'investissement nettement plus vaste, sauf à supposer que l'assiégeant prenne pied sur la hauteur elle-même, ou ne laisse les rivières derrière lui, ce qui est absurde et au demeurant contraire au texte de César. Un simple regard sur la carte d'état-major suffit à s'en convaincre, car, au sud, la « contrevallation » devrait passer au-delà de la petite vallée du Quenot, ce qui l'oblige d'autant. Il faut en outre englober au moins une partie de la « plaine » de Syam. Même en taillant au plus court, on descend très difficilement en dessous de 21/22 km. Encore ce calcul ne tient-il compte que des distances à vol d'oiseau, nécessairement plus courtes que la réalité ; il est en contradiction flagrante avec le texte de César, qui indique, pour la contrevallation, une longueur de 10 milles, soit 14,7 kilomètres.

Dans un cas de ce genre, les Gaulois avaient l'habitude de « barrer » leur éperon par un rempart, souvent très massif, de manière à réduire le périmètre défensif, trop long. Mais, outre qu'aucun rempart de ce type n'a été reconnu à Syam, ou n'a laissé de traces au sol, sous forme d'une levée de terre,



La topographie de Syam, selon A. Berthier et A. Wartelle, Alésia, 1990 ; fond de plan IGN.



La « plaine » de Syam (clichés M. Reddé).



La Grange d'Aufferin, emplacement du camp des légats sur la colline nord, selon A. Berthier et A. Wartelle (cliché M. Reddé).

ce qui est pourtant fréquent dans un paysage forestier non réoccupé par la suite, un tel dispositif contredirait formellement la description de César, qui indique bien qu'aucun assaut n'était possible. Enfin, compte tenu de la topographie, faite d'à pics vertigineux sur tout le flanc oriental du massif, on voit très mal où pourrait être situé le camp gaulois que César décrit en ces termes : « Au pied du rempart, tout le flanc oriental de la colline était occupé par les troupes gauloises ». Certes, Berthier leur a trouvé un petit espace d'environ 400 m x 200 m, en bordure de rivière (lieu dit « Le Pré Grillet »), charmant pour le camping, mais insuffisant pour une si formidable armée, et directement exposé aux tirs des Romains, installés juste en face, sur de très jolis surplombs !

Quant à la « plaine », c'est un étroit couloir qui, du pied du massif au coude de l'Ain, mesure à peine deux kilomètres de longueur sur moins d'un kilomètre de large au maximum, au demeurant assez bosselé : impossible de s'y livrer à des charges de cavalerie mettant en jeu de grandes masses d'hommes, tout en y faisant tenir, de surcroît, deux lignes de défense romaines ; impossible surtout d'y reconnaître la plaine de trois milles romains, soit près de 4,5 kilomètres, que décrit César. On est surpris de voir comment des philologues de métier, qui se réclament sans cesse d'un texte considéré comme précis, font à ce point fi des indications de celui-ci !

Que dit la recherche au sol ? Elle est, pour le moins, ambiguë et insuffisante. Il est vrai que les obstacles administratifs n'ont pas manqué et que ceci peut expliquer cela ; mais l'argument est réversible : les services de l'État, qui s'appuient sur l'avis d'experts, n'accordent autorisation de fouilles et financements publics que lorsque des arguments scientifiques sérieux sont présentés. L'archéologie n'est pas une activité « libérale » que tout un chacun peut pratiquer sans contrôle des services compétents, aux frais de la collectivité. Néanmoins, une rapide enquête d'archives montre que d'assez nombreuses autorisations ont été accordées depuis 1964, avec, il est vrai, peu de moyens financiers, et assorties de limitations strictes, à partir des années 70. Sauf erreur de ma part, en voici la liste

- 1964 : autorisation de fouilles.
- 1965 : autorisation de fouilles.
- 1966-1969 : refus.
- 1970 : autorisation de fouilles, assortie de prescriptions.
- 1971 : un refus, suite à un avis du Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique (CSRA), mais réalisation de sondages.
- 1972 : autorisation de fouilles.
- 1973 : refus.

1974 : autorisation de fouilles refusée, mais réalisation de sondages ponctuels à Chaux-des-Crotenay.

1975 : Refus d'autorisation de fouilles après avis du CSRA.

1976 : Sondages.

1977 : Sondages « derrière Cornu et hameau de Cornu ».

1982 à 1986 : sondages en 1984, 1985, 1986 sur différents lieux-dits à Crans et Chaux (Champs des Mottes, le désert, les Étangs).

De ces différentes recherches de terrain, rien n'a été publié, au sens scientifique du terme, dans aucune revue archéologique spécialisée, avec relevés précis et coupes, photographies, description, étude du matériel associé, de sorte qu'on doit se reporter aux publications de vulgarisation, très largement consacrées au « portrait-robot » et à la critique d'Alise-Sainte-Reine. Dans leur ouvrage de 1990 (*Alésia*, Nouvelles éditions latines), Berthier et Wartelle donnent quelques informations sur leurs recherches de terrain.

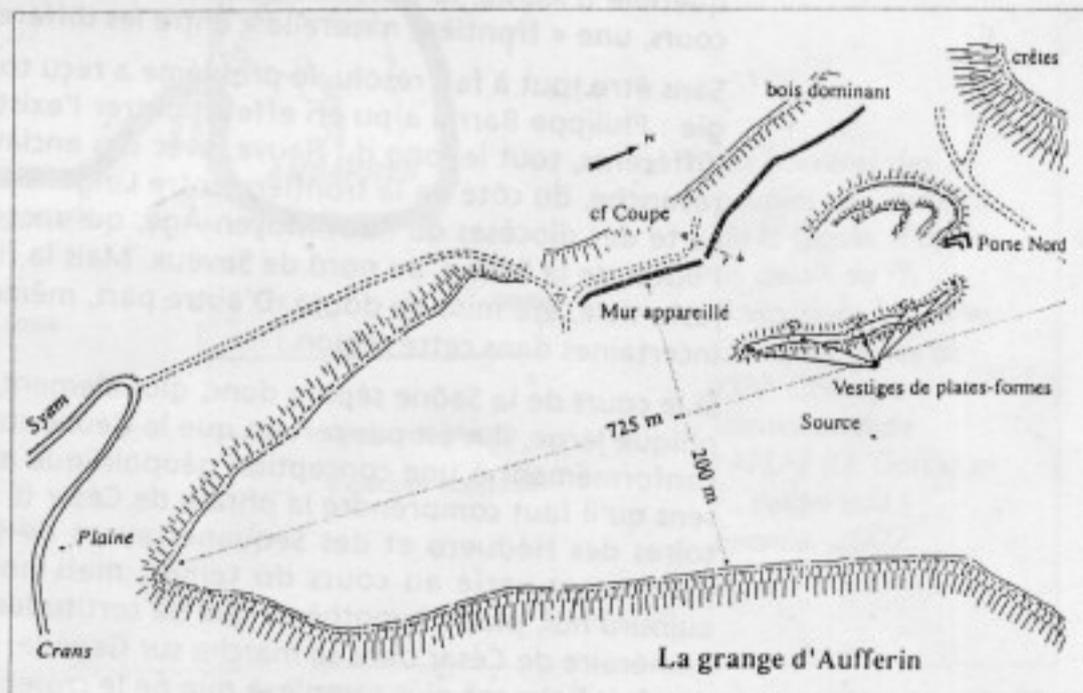
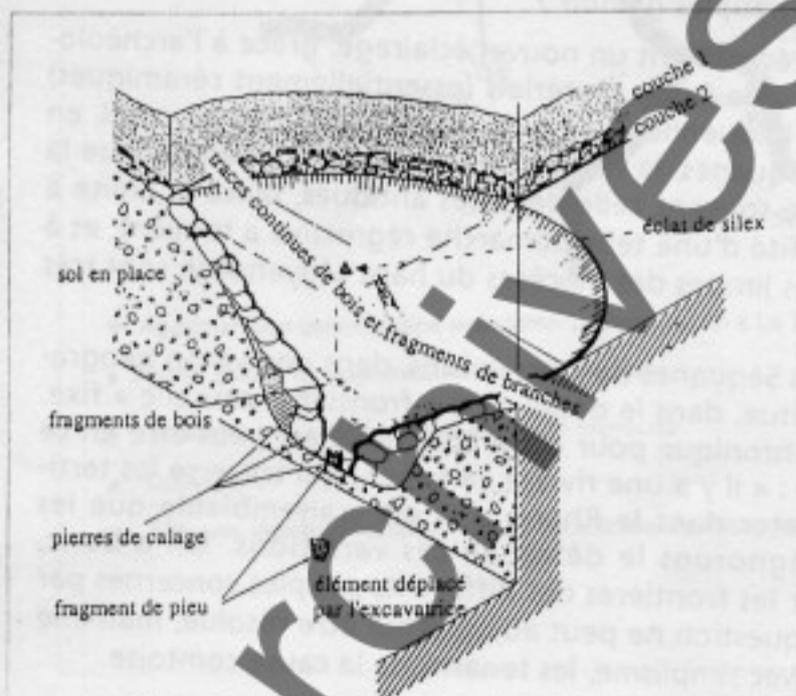
Sur l'« oppidum », Berthier n'a reconnu ni *murus gallicus* ni rempart de type Preist ou Fécamp, mais un mur « cyclopéen » qui entourerait le plateau sommital. Mais l'auteur n'en donne pourtant pas le relevé précis et détaillé. L'observation de la photographie donnée dans son *Alésia*, fig. 22 laisse perplexe, car ce type d'appareil n'est pas de ceux qui sont usuels pour un rempart gaulois de cette époque.

A-t-on retrouvé des camps romains, les fossés de défense, les remparts décrits par César ? Non. Plusieurs fouilles au pied de la colline nord, notamment au lieu-dit « La Grange d'Aufferin », ont livré différentes murées de pierres sèches, où Berthier a voulu reconnaître des vestiges militaires romains. Là aussi, une visite de terrain laisse sceptique, non seulement en raison de l'absurdité topographique qu'aurait constitué un camp romain à cet endroit, mais aussi parce que les vestiges conservés, et visibles, font penser à des clôtures agricoles ou à des tas d'épierrement. La qualité des croquis publiés, très sommaires, ne permet en aucune manière de se faire une idée quelconque de la nature exacte de ces structures. Seul « indice » : la présence de cônes de calage avec trace de bois interne, interprétés comme les « cippi » césariens, mais qui ne sont pas mis en relation avec d'autres structures (fossés, remparts, autres types de pièges) ni, naturellement, datés, même par <sup>14</sup>C.

Berthier a voulu, par ailleurs, reconnaître une « voie celtique » et différents « monuments sacrés » dans différents « tumulus » de pierre là aussi très schématiquement représentés (p. 170). Le texte qui les accompagne, digne de la celtomanie dont se gausse Flaubert, se passe de commentaires : « Ce culte des pierres s'épanouit dans les lieux cultuels du grand éperon barré de Chaux-des-Crotenay. Les cairns ne renferment pas d'ossements. Ils enserrant des pierres déposées suivant un rite. Dans les

Ci-dessous, à gauche :  
cippi selon  
A. Berthier et A.  
Wartelle, *Alésia*,  
1990, p. 183.

Ci-dessous, à droite :  
La Grange d'Aufferin,  
emplacement du  
camp des légats sur  
la colline nord, selon  
A. Berthier et  
A. Wartelle, *Alésia*,  
1990, p. 182.



## MANDUBIENS, LINGONS, HÉDUENS, SÉQUANES : DES FRONTIÈRES COMPLIQUÉES

Où localiser les Mandubiens ? Ce petit peuple n'est connu que par la mention qu'en fait César, à propos de l'épisode d'Alésia. À l'époque impériale, il disparaît complètement de nos sources, sans doute après la réforme administrative augustéenne. Cette disparition est d'ailleurs loin de constituer un cas unique. Les Romains avaient en effet l'habitude de réorganiser les populations conquises en fonction du modèle civique qui leur était propre, et ils ne laissaient qu'assez rarement subsister des entités politiques trop petites pour s'autogouverner : dans ces cas-là, on les « attribua » à une cité plus importante, en les mettant sous sa dépendance (mécanisme juridique de l'*adtributio*). C'est ainsi, par exemple, que Nîmes devint la capitale d'une vaste fédération de tribus qui, auparavant, ne dépendaient pas d'elle. C'est probablement ce qui est arrivé à l'Alésia gallo-romaine, sans doute passée dans la mouvance des Lingons, avant de finir, plus tardivement, dans celle des Héduens.

Dans le cas qui nous intéresse ici, les Mandubiens ne nous servent de rien pour localiser Alésia. Ce petit peuple est là où nous situons Alésia, et non le contraire. On a pourtant essayé, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, de l'identifier en fonction d'une étymologie fantaisiste, dont certains faux savants ne sont toujours pas sortis, aujourd'hui encore. On a voulu y reconnaître « les hommes du Doubs », *Man-dubii*, du germanique « man », associé au nom de la rivière. Le vieux dictionnaire latin de Gaffiot porte encore l'écho de cette étymologie obsolète. Sa très récente refonte a heureusement fait disparaître cette erreur.

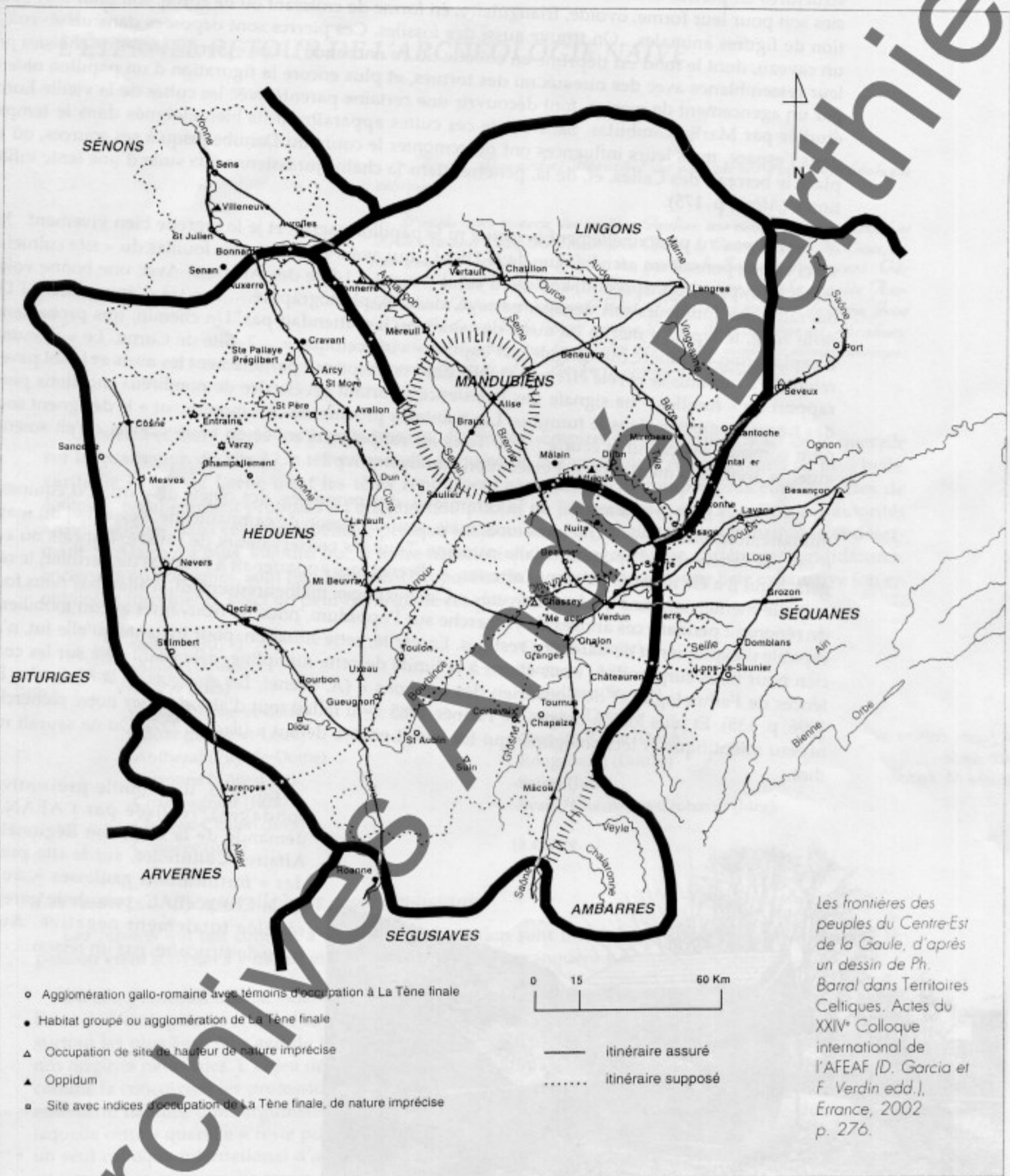
La restitution des frontières des autres peuples voisins n'est guère plus aisée. Traditionnellement, et conformément au témoignage de Strabon (IV, 186) qui indique que la Saône forme frontière entre les Héduens et les Séquanes, on localise ces derniers à l'est du fleuve. C'est d'ailleurs là le fondement principal de la thèse des Alésia comtoises : si César était chez les Séquanes (Dion Cassius), c'est donc qu'il était à l'est de la Saône et qu'Alésia est en Franche Comté.

La question est probablement moins simple qu'il y paraît, ce qui avait déjà suscité l'interrogation de J. Carcopino, dans un petit livre publié en 1958, *Alésia et les ruses de César*, mais les arguments du grand savant disparu reposaient sur des indices trop fragiles pour être réellement convaincants.

La situation géopolitique de cette région hautement stratégique, qui contrôle le commerce entre la Méditerranée et l'Europe du Nord, a sans doute été mouvante et sujet de conflits armés. Au début de la guerre des Gaules, les Séquanes ne possèdent sans doute plus, depuis bien longtemps, le territoire des sources de la Seine (*Sequana*), à laquelle leur nom est lié. Mais les Héduens se plaignent à César de leur hégémonie, acquise avec l'aide des Germains (I, 31), et nous apprenons ensuite, par le proconsul, que différents clients des Héduens (sans aucun doute à l'ouest de la Saône) sont passés dans l'alliance Séquane (VI, 12). Cela ne conduit pas à récuser le témoignage de Strabon, qui écrit à l'époque augustéenne, mais dont les sources remontent souvent, pour la Gaule, à Posidonius (début du premier siècle avant J.-C.). Strabon confirme notamment que le contrôle du fleuve constituait un enjeu important (IV, 3, 2-4), mais nous ne savons si cette indication, vaut encore au tournant de l'ère chrétienne. Par delà la querelle d'Alésia, la question doit donc être posée : la Saône constitue-t-elle, tout le long de son parcours, une « frontière naturelle » entre les différents peuples gaulois ?

Sans être tout à fait résolu, le problème a reçu tout récemment un nouvel éclairage, grâce à l'archéologie : Philippe Barral a pu en effet montrer l'existence de faciès matériels (essentiellement céramiques) différents, tout le long du fleuve, avec des enclaves héduennes à l'est du cours d'eau. Plus au nord, en revanche, du côté de la frontière entre Lingons et Séquanes, la recherche reste à faire. Il semble que la carte des diocèses du haut Moyen-Âge, qui recouvre souvent celle des cités antiques, place la limite à l'ouest de la Saône, au nord de Seveux. Mais la fiabilité d'une telle démarche régressive a souvent, et à juste titre, été mise en doute. D'autre part, même les limites des diocèses du haut Moyen-Âge sont très incertaines dans cette région.

Si le cours de la Saône sépare donc, globalement, les Séquanes de leurs voisins, dans une vision géographique large, il n'est pas certain que le fleuve constitue, dans le détail, une « frontière naturelle » fixe, conformément à une conception géopolitique anachronique pour cette époque. C'est peut-être en ce sens qu'il faut comprendre la phrase de César (I, 12) : « Il y a une rivière, la Saône, qui traverse les territoires des Héduens et des Séquanes avant de se jeter dans le Rhône ». Il est vraisemblable que les limites ont varié au cours du temps, mais nous ignorons le détail de ces variations. On a donc, aujourd'hui, plus d'hypothèses que de certitudes sur les frontières des différents peuples concernés par l'itinéraire de César dans sa marche sur Genève. La question ne peut aujourd'hui être résolue, mais elle paraît infiniment plus complexe que ne le croient, avec simplisme, les tenants de la cause comtoise.



structures en pierres sèches, distinctes des cairns, ces pierres jouent un rôle essentiel. Elles sont choisies soit pour leur forme, ovoïde, triangulaire, en forme de croissant ou de corne, soit pour leur évocation de figures animales... On trouve aussi des fossiles. Ces pierres sont déposées dans un alvéole ou un caveau, dont le fond est déprimé en cuvette ou en entonnoir... Les « pierres sacrées » choisies pour leur ressemblance avec des oiseaux ou des tortues, et plus encore la figuration d'un papillon obtenue par un agencement de pierres, font découvrir une certaine parenté avec les cultes de la vieille Europe étudiés par Marija Gimbutas. Sans doute ces cultes apparaîtront-ils bien éloignés dans le temps et dans l'espace, mais leurs influences ont pu remonter le cours du Danube jusqu'à ses sources, où l'on place le berceau des Celtes, et, de là, pénétrer dans la chaîne jurassienne à la suite d'une lente infiltration » (*Alésia*, p. 175).

Je n'ai pas vu personnellement la tortue ni le papillon sacrés, et je le regrette bien vivement. Mais voici ce que pensait un archéologue de la DRAC, qui avait visité une des fouilles du « site culturel » et remis un rapport d'inspection, comme il est d'usage : « 1-Site des Abattois. Avec une bonne volonté navrante, les fouilleurs ont dégagé, nettoyé, dessiné, photographié... des tas d'épierrement ! Dans cette zone, le lapiaz a mérité lui aussi des soins qu'il n'attendait pas. Un chemin, très probablement d'exploitation forestière ou agricole, est baptisé « voie celtique »... 2- Site de Cornu. Le « monument religieux à tumulus se révèle être une étable, dont on reconnaît parfaitement les murs et le sol pavé. Le rapport de « fouilles » ne signale pas l'existence pourtant révélatrice de nombreux moellons portant des traces de mortier dans le tumulus. Les habitants proches de ce « monument » le désignent sous le nom combien évocateur d'écurie !... ». Tous les rapports, d'année en année, quels qu'en soient les auteurs, sont de la même encre. Persécution administrative ?

Le site a-t-il livré des armes, de la céramique, des monnaies, des objets de parure, d'équipement militaire, tous bien datés ? Quelques-uns, mais, sauf un tesson de campanienne, l'essentiel du matériel n'est pas antérieur à l'époque... gallo-romaine. Tous les conservateurs de musée, français ou étrangers, à qui il a été montré, peuvent l'attester. A. Brenet, qui appartenait à l'équipe de Berthier, le reconnaît elle-même, non sans quelque naïveté : « L'archéologie, malheureusement, n'allait pas nous fournir de réponse : pendant ces années de recherche sur l'oppidum, nous ne trouvâmes aucun mobilier susceptible d'expliquer et de dater ces vestiges. En vérité, cette situation, pour irritante qu'elle fut, n'avait rien pour nous surprendre : nous étions à la limite de cette discipline, débordant déjà sur les compétences de l'ethnologue et de l'historien des religions » (A. Brenet, *Les escargots de la Muluccha*, Paris, 1996, p. 135). Et plus loin, à propos de l'année 1985 : « Il fallait tout d'abord hisser notre recherche au niveau scientifique et technologique qui lui faisait encore défaut » (*ibid.* p. 227). On ne saurait mieux dire...

En 1996, une fouille préventive (31 sondages), réalisée par l'AFAN, à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sur le site présumé des « fortifications gauloises », au Pont de la Chaux (ZAC, près de la gare) s'est révélée totalement négative. Aucune trace de structure, pas un tesson...

À Syam, comme au XIX<sup>e</sup> siècle...  
(cliché M. Reddé).

